

SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES -CDP
Société Anonyme d'Economie Mixte
Au capital de 3.852.300 euros
Siège Social : 3 Bis Avenue Jean PRAT 65100 LOURDES
R.C.S TARBES 479 871 550

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 16 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un
Le seize avril, à 16 heures,

Les administrateurs de la SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES, Société d'Economie Mixte au capital de 3.852.300 €uros, dont le siège social est situé au 3 bis avenue Jean Prat, 65 100 LOURDES se sont réunis par visio conférence et / ou audio conférence sur convocation de leur président, conformément au dernier Décret n°2021-384 du 2 avril 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Etaient présents :

- Monsieur Michel BOUSSATON, Président du Conseil d'administration
- Madame Christine MASSOURE, Directrice Générale
- Monsieur Régis LIGNON, Directeur Général Délégué
- Madame Karine PALARIC : Conseil juridique de la société

Assistaient par visio conférence et audio conférence :

- Monsieur André ARRIBES représentant le CD 64
- Monsieur Pascal ARRIBET représentant le SIVU du Tourmalet
- Monsieur Claude CAZABAT représentant le SIVU du Tourmalet
- Monsieur Jean-Louis CAZAUBON représentant le Syndicat Mixte du Pic du Midi
- Monsieur Jean Pierre FLORENCE représentant la Mairie de Cauterets
- Monsieur Laurent GRANDSIMON représentant le SICLA
- Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON représentant la Région Occitanie
- Madame Caroline DUBOIS représentante de la Banque des Territoires Caisse des Dépôts et Consignation
- Madame Caroline CARTALLIER
- Monsieur Serge DE PECO représentant la SPL de Peyragudes
- Monsieur Jean MOUNIQ représentant la SEM MAISON DU TOURISME D'ARAGNOUET PIAU ENGALY
- Monsieur Christian CAUSSIDERY représentant la société SAFIDI

- Monsieur Henri MAUHOURET censeur
- Monsieur Jean-Pierre PONCET MONTANGE, proposé censeur lors du dernier conseil d'administration du 1^{er} avril 2021

- Madame Rose-Marie ESCLARMONDE, Département des Pyrénées Atlantiques
- Madame Candice VALDENNAIRE, REGION OCCITANIE

- Madame Clémentine Gilet, juriste de la SPL PEYRAGUDES

Etaient absents :

- Madame Annie SAGNES représentant le SICLA
- Madame Sylvie MEYZENC représentant le CD 64
- Monsieur Michel PELIEU représentant la SPL de Peyragudes
- Monsieur Frédéric CHOUHOURT de la société PG INVEST ayant donné pouvoir à la société SAFIDI représentée par Christian CAUSSIDERY
- Monsieur Alain CARPE représentant la CAISSE D'EPARGNE
- Monsieur Jean-Pierre CREMER, censeur

Monsieur le Président constate que la moitié des Administrateurs composant le Conseil sont présents ou représentés et parmi eux, la moitié des représentants des personnes publiques, et qu'en conséquence celui-ci peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et adoption du budget prévisionnel pour l'exercice 2021/2022 ;
- Recomposition du conseil d'administration suite à l'évolution du capital social et l'entrée de nouveaux actionnaires : démission et cooptation d'administrateurs ;
- Point sur le recours engagé par la SAEM à l'encontre de l'avenant à la DSP sur la Commune de SAINT LARY - SOULAN ;
- Questions diverses.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les administrateurs présents en visio et audio conférence.

Il est assisté de Karine PALARIC secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose de délibérer sur l'ordre du jour.

I: Présentation et adoption du budget prévisionnel pour l'exercice 2021/2022 ;

La parole est donnée à Bertrand HARRACA qui présente les budgets prévisionnels des sociétés COMPAGNIE DES PYRENEES, NPY RESA et SKYLODGE

Bertrand HARRACA précise que le changement principal cette année est le budget développement : si on veut faire aboutir les projets en cours, il faut des moyens pour y parvenir.

Christine MASSOURE précise que les recettes ne seront pas immédiates mais il faut que nous soyons en mesure d'accompagner les collectivités qui nous le demanderont.

Michel BOUSSATON parle d'un pari sur l'avenir mais pour que cela puisse aboutir il faut que la COMPAGNIE DES PYRENEES soit prête. Concernant la prévision de nouvelles embauches, il est bien stipulé que c'est le coût maximum prévu dans le budget.

Christine MASSOURE insiste bien sur le fait qu'il s'agit de provisions et que si la situation n'évolue pas favorablement, la COMPAGNIE DES PYRENEES n'engagera rien.

Caroline DUBOIS renchérit au sujet des recrutements et précise qu'ils devront être fait au plus fin en fonction des marchés. Elle précise qu'elle sera très attentive à ce point.

Jean Pierre FLORENCE s'interroge sur les missions d'accompagnements : est-ce un accompagnement juridique, technique, financier des autorités organisatrices ou des SEM d'exploitation ? Ces missions seront dès lors refacturées auxdites collectivités ou SEM au vu des opérations réalisées.

Christine MASSOURE précise que la SEM est sollicitée en amont pour voir l'intérêt technique, juridique et financier de constituer une SEML afin d'envisager une Délégation de Services Public.

La collectivité qui nous sollicite gardera à sa charge une partie du coût du projet. La SEM agira en qualité d'AMO et fera appel à des intervenants extérieurs pour l'accompagner.

Jean- Pierre FLORENCE demande si c'est bien dans un cadre 4 saisons ce qui lui confirme Christine MASSOURE.

Le budget prévisionnel est soumis au vote et adopté à l'unanimité,

Monsieur Jean-Pierre FLORENCE demande s'il est normal que tous les administrateurs aient voté, au regard de la seconde décision relative à la démission d'administrateur et la nomination de nouveaux et du fait qu'une assemblée spéciale s'est tenue pour désigner les représentants de cette assemblée au sein du conseil d'administration de la SAEM.

Karine PALARIC lui confirme que le changement d'administrateurs à la suite de la décision suivante sera mis en œuvre à la fin du conseil d'administration de ce jour, les administrateurs 18 administrateurs convoqués sont toujours en fonction au moment du vote.

Bertrand HARRACA reprend la parole et présente le budget proposé pour la société NPY RESA.

On est revenu sur les bases de ce que l'on a connu et plus exactement à des ambitions raisonnables au regard de la saison que l'on vient de vivre.

Il rappelle le risque sur le chiffre d'affaires des cartes No Souci, 72 à 75 % des clients ont renouvelé leurs cartes mais aucune nouvelle carte n'a été vendue du fait de la saison blanche. Christine MASSOURE précise que la société a été dans l'obligation de rembourser les cartes, il faut toutefois préciser que 25% des détenteurs ont fait don de leur abonnement ce qui n'est pas négligeable, un tiers a accepté le report de sa carte pour l'an prochain mais cela aura inévitablement une incidence et un manque à gagner sur la trésorerie.

Bertrand HARRACA fait état de la création d'une carte Pyrénées qui va occuper la société pendant longtemps, l'objectif de cette carte étant de couvrir toutes les activités de montagne sur tout le massif pyrénéen et donc pas uniquement le ski il s'agit d'une sorte de « carte passe-partout »

Christian CAUSSIDERY demande si l'on a une idée du prix des deux cartes flex et pyrénées. La carte flex serait vendue 15€, les consommations seraient ensuite prélevées en fonction des remontées empruntées selon un prix fixé par chaque station.

Pour la carte Pyrénées le prix n'est pas définitivement fixé.

A noter que la place de marché a bénéficié d'un effet positif pendant le COVID du fait de l'attrait de la montagne cet été.

Enfin concernant la filiale SKYLODGE, il y a un espoir de retour à l'équilibre qui passe par :

- l'effort de tous les exploitants,
- la croissance attendue due à l'allongement de la période d'exploitation c'est-à-dire toute la saison notamment l'été par rapport à la saison blanche que l'on vient de vivre,
- l'augmentation du prix moyen de la nuitée
- une adaptation de l'offre à la demande des familles

La société est également dans l'attente d'un moratoire de la part des banques ainsi que de la part de la SCI FONCIERE, bailleur des murs. Une réunion est prévue le 20 avril prochain.

Christine MASSOURE reprend la parole et précise que la société NPY RESA ne bénéficie pas du fonds de soutien relatif à l'exploitation de remontées mécaniques, elle cherche donc auprès des Ministères des aides supplémentaires pouvant être accordées à NPY RESA.

Jean-Pierre FLORENCE demande si les discussions avec le groupe HUTOPPIA sont toujours d'actualité. Régis LIGNON prend la parole et confirme que c'est en bonne voie et qu'il faut retenir leur intérêt pour la chaîne des Skylodges.

Christine MASSOURE renchérit en précisant que du fait de l'absence d'hébergement adéquat, cet opérateur pourrait être intéressant pour l'évolution de l'hébergement en montagne.

II : Recomposition du conseil d'administration suite à l'évolution du capital social et l'entrée de nouveaux actionnaires : démission et cooptation d'administrateurs ;

Michel BOUSSATON en préambule remercie tout le monde d'avoir « joué le jeu » et permis l'évolution des statuts de la SAEM car ce n'était pas facile.

Michel BOUSSATON donne la parole à Karine PALARIC qui rappelle que le Conseil d'administration est composé aujourd'hui des membres suivants :

ADMINISTRATEURS
SPL PEYRAGUDES représentée par Monsieur Michel PELIEU
SPL PEYRAGUDES représentée par Monsieur Serge DE PECO
SIVU du Tourmalet représenté par Monsieur Claude CAZABAT
SIVU du Tourmalet représenté par Monsieur Pascal ARRIBET
SICLA représenté par Madame Annie SAGNES
SICLA représenté par Monsieur Laurent GRANDSIMON

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES représenté par Sylvie MEYZENC
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES représenté par Monsieur André ARRIBES
SEM PIAU ENGALY représentée par Monsieur Jean MOUNIQ
SAFIDI représentée par Monsieur Christian CAUSSIDERY
Mairie de CAUTERETS représentée par Monsieur Jean-Pierre FLORENCE
Syndicat Mixte du Pic du Midi représenté par Monsieur Jean-Louis CAZAUBON
PG INVEST représentée par Monsieur Frédéric CHOUHOURT
Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Madame Caroline DUBOIS
Madame Caroline CARTALLIER
Caisse d'Epargne Midi Pyrénées représentée par Monsieur Alain CARPE
REGION OCCITANIE représentée par Monsieur Michel BOUSSATON
REGION OCCITANIE représentée par Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON

Il est indiqué que s'est préalablement tenue la première réunion de l'Assemblée spéciale composée

- du SICLA,
- de la commune de CAUTERETS,
- du syndicat du Pic du Midi
- du SIVU DE L'ARDIDEN

qui a désigné en son sein deux représentants administrateurs au sein du conseil d'administration de la SAEM et qui sont :

- La Commune de CAUTERETS représentée par Jean Pierre FLORENCE
- LE SIVU DU TOURMALET représentée par Claude CAZABAT

Le Collège des Privés composé de :

- PG INVEST
- SAFIDI
- CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES

ont désignés en leur sein pour être administrateur les représentants au sein du conseil d'administration de la SAEM :

- la société PG INVEST représenté par Frédéric CHOUHOURT

Le collège composé de :

- la SPL PEYRAGUDES
- la SEM MAISON DU TOURISME D'ARAGNOUET PIAU ENGALY

a désigné comme représentant au sein du conseil d'administration :

- la SEM MAISON DU TOURISME D'ARAGNOUET PIAU ENGALY représentée par Monsieur Jean MOUNIQ.

Dès lors suite à l'adoption des nouveaux statuts et pacte prenant en compte l'évolution du capital social par l'entrée de nouveaux actionnaires, et suite à la tenue de la nouvelle assemblée spéciale créée ainsi que la tenue du collège du 65 et du collège des privés, le conseil d'administration prend acte de la démission en qualité d'administrateur à compter de ce jour :

- Du SIVU DU TOURMALET représenté par Monsieur Pascal ARRIBET
- Du SICLA représenté par Madame Annie SAGNES
- De la société SAFIDI représenté par Monsieur Christian CAUSSIDERY
- De la CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES représenté par Monsieur Alain CARPE
- Du Conseil départemental 64 représenté par Madame Sylvie MEYZENC
- De la SPL PEYRAGUDES représentée par Monsieur PELIEU et Monsieur DE PECO

Le conseil d'administration se trouve dès lors composé des 9 membres suivants :

ADMINISTRATEURS
SIVU du Tourmalet représentée par Monsieur Claude CAZABAT
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES représenté par Monsieur André ARRIBES
SEM MAISON DU TOURISME D'ARAGNOUET PIAU ENGALY représentée par Monsieur Jean MOUNIQ
Mairie de CAUTERETS représentée par Monsieur Jean-Pierre FLORENCE
PG INVEST représentée par Monsieur Frédéric CHOUHOURT
Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Madame Caroline DUBOIS
Madame Caroline CARTALLIER
REGION OCCITANIE représentée par Monsieur Michel BOUSSATON
REGION OCCITANIE représentée par Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON

Les administrateurs ayant démissionné et n'ayant plus de représentant au sein du Conseil d'administration peuvent s'ils le souhaitent obtenir un poste de censeur.

Monsieur ARRIBES prend la parole et souhaite savoir si Madame MEYZENC la seconde représentante du Département 64 jusqu'alors et démissionnaire aujourd'hui de son poste pourrait être censeur.

Karine PALARIC lui répond qu'elle ne peut pas puisque le Département 64 sera administrateur et représenté par Monsieur ARRIBES, le Département n'ayant plus qu'un représentant en qualité d'administrateur.

Il est dès lors proposé la nomination au poste de censeurs à entériner lors de la prochaine assemblée générale :

- La SPL PEYRAGUDES représentée par Serge DE PECO
- La société SAFIDI représentée par Christian CAUSSIDERY
- La CAISSE D'EPARGNE représentée par Alain CARPE
- Le SICLA représenté par Monsieur Laurent GRANDSIMON
- Le syndicat du Pic du Midi représentée par Monsieur Jean-Louis CAZAUBON

Ces censeurs venant s'ajouter aux censeurs déjà existants en la personne de Jean-Pierre CREMER et Henri MAUHOURET ainsi que Jean-Pierre PONCET MONTANGE dont la nomination doit être entérinée lors de la prochaine assemblée générale.

Karine PALARIC rappelle également que l'entrée des 3 Départements 65, 66 et 09 ainsi que la Région NOUVELLE AQUITAINE dans la SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES était subordonnée à l'obtention d'un poste d'administrateur.

Dès lors du fait des démissions d'administrateurs actées précédemment, il est donc possible de nommer par cooptation, c'est-à-dire provisoirement jusqu'à leur ratification par la prochaine assemblée générale :

- La REGION NOUVELLE AQUITAINE
- Le DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES
- Le DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
- Le DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

Etant rappelé que cette nomination ne sera maintenue qu'à la condition de la souscription à l'augmentation de capital projetée par ces 3 départements et par la Région NOUVELLE AQUITAINE.

A l'unanimité, le conseil nomme en qualité d'administrateurs pour le temps restant à courir des mandats des administrateurs démissionnaires :

- **La REGION NOUVELLE AQUITAINE**
Représentée par Madame Sandrine DERVILLE vice-Présidente du Conseil Départemental
immatriculée sous le numéro SIREN 200 053 759
sise à BORDEAUX (33077) 14 Rue François de Sourdis
- **Le DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES**
Représentée par Monsieur Michel Pelieu Président du Conseil Départemental
immatriculée sous le numéro SIREN 226 500 015
sise à TARBES (65000) 6 ET 11 Rue Gaston Manent
- **Le DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**
Représentée par Madame Hermeline MALHERBE Présidente du Conseil départemental
immatriculée sous le numéro SIREN 226 600 013
sise à PERPIGNAN (66000) 24 Quai SADI CARNOT
- **Le DEPARTEMENT DE L'ARIEGE**
Représentée par Madame Christine TEQUI Présidente du Conseil Départemental
immatriculée sous le numéro SIREN 220 900 013
sise à FOIX (09000) 5 Rue du Cap de la Ville

III : Point sur le recours engagé par la SAEM à l'encontre de l'avenant à la DSP sur la Commune de SAINT LARY - SOULAN

Michel BOUSSATON prend la parole et indique qu'il a œuvré dans le sens du recours qui a été diligenté à l'encontre de l'avenant à la DSP pris par la commune de SAINT LARY SOULAN car il était fort gêné de laisser faire des choses illégitimes et craignait que cela devienne une pratique courante.

Après mûres réflexions, il expose au conseil les raisons pour lesquels il est envisagé de retirer ce recours.

Tout d'abord il rappelle « l'annus horribilis » 2020/2021 pour reprendre l'expression de la Reine d'ANGLETERRE en son temps et que nous venons de vivre. De plus, nous ne savons pas au regard des délais de la justice quand ce recours aboutira. Or, en représailles, la société ALTI SERVICE a décidé de suspendre tous travaux sur la commune de SAINT LARY.

Michel BOUSSATON considère donc que cette situation entraînant la suspension de travaux nécessaires à la commune n'est pas raisonnable, notamment pour l'économie locale.

Des négociations en vue d'un rapprochement, ont été engagées avec la société ALTISERVICE et plus particulièrement avec son actionnaire majoritaire la société VAUBAN. Michel BOUSSATON indique que les échanges se sont faits directement entre des actionnaires de la COMPAGNIE DES PYRENEES et la société VAUBAN.

Ces échanges n'ayant pas abouti et en raison du contexte, Michel BOUSSATON interroge donc les administrateurs pour savoir s'ils l'autorisent à demander le retrait du recours en contrepartie de l'aboutissement d'un protocole d'accord qui devra être acté.

Monsieur Jean MOUNIQ demande à prendre la parole suite à l'intervention de Michel BOUSSATON et s'exclame :

« On aurait dit le prêche d'un curé à un enterrement. Ayant découvert que les propos que j'avais tenus lors d'une assemblée avaient été totalement transformés, je demande à ce que l'intégralité de mes propos soit retranscrit. Je n'ai pas besoin de petit télégraphiste ».

Karine PALARIC lui indique qu'elle prend note de ce qu'il dit en revanche, elle lui rappelle que ce qui est débattu lors des conseils d'administration doit rester confidentiel et ne souhaite pas que les procès-verbaux soient produits par exemple dans la presse.

Jean MOUNIQ s'exprime :

« Je pourrai ainsi donner ma position en clair et par écrit aux habitants mais également aux électeurs des vallées d'AURE et du LOURON parce que lorsque l'initiative a été prise comme tout un chacun dans la Compagnie des Pyrénées - NPY, je n'ai pas été informé ce qui est normal, ni consulté ce qui est encore plus normal car je ne fais pas partie du pôle de direction et j'ai donc été surpris quand je l'ai appris comme toute le monde. A la réflexion, moi qui ai 40 ans d'expérience pour essayer d'unifier les vallées d'Aure et du Louron, d'inciter à des actions en commun, pour avoir une force commune sur le plan touristique été et hiver je me suis dit que cette démarche, qui pourrait paraître à certains un peu particulière, pouvait être une occasion rêvée pour réaliser l'union des deux vallées et des quatre stations.

Lors de mes 3 mandats à la commune de Veille Aure (vous savez qu'un tiers du domaine skiable de la station de SAINT LARY s'étend sur la commune de Vielle Aure, les terrains les plus enneigés et les plus commerciaux), j'ai pu comprendre et connaître ce que sont ces gestionnaires privés. Là où je serai et tant que j'y serai, je mettrai toute mon énergie pour qu'ils ne prennent pas le contrôle de la station dont je pourrai avoir la charge. Certes, nous vivons dans un système capitaliste mais, selon moi, notre rôle d'élu local c'est d'agir pour que les fonds produits et gagnés grâce à l'action du territoire et de ses contribuables soient réinvestis sur le territoire, ce qui n'a pas été le cas pendant de nombreuses années...

Par conséquent, je pensais que la décision de la Compagnie des Pyrénées – N'PY, si elle était confirmée, serait une grande chance pour l'avenir des vallées et des valléens. Ainsi, il nous aurait été possible d'organiser, entre la vallée d'Aure et du Louron, un pôle touristique majeur entre 4 stations qui ne sont pas concurrentes mais complémentaires pour un tourisme aux quatre saisons.

Ma prise de position n'est pas celle du Maire d'Aragnouet Piau Engaly, mais d'un valléen aux racines en Aure et en Louron dont la seule ambition est d'aider au développement de ce territoire et à préparer les nouvelles générations d'élus à des tâches, certes difficiles, mais ô combien enthousiasmantes si on aime ces vallées.

Cette décision tue dans l'œuf la possibilité d'une action forte pour le territoire alors on pourrait se demander pourquoi : certains ont-ils peur que ce territoire soit trop puissant et trop fort par rapport à d'autres ? CLEMENCEAU quand il qualifiait ces transactions de l'ombre, avait une très belle phrase que je vous laisse le soin de rechercher. Voilà ce que je conclus avec une analyse prospective sur l'avenir et non pas simplement par rapport au quotidien. On passe donc à côté d'une grande chance. »

Michel BOUSSATON reprend la parole :

« « Après le prêche du curé à l'enterrement », je dois dire que tu mets un point final à cela. Je partage certains éléments de ce que tu as dit et j'espère simplement que la décision que l'on prendra ne fermera pas définitivement la porte à un projet territorial. Les négociations avec l'associé VAUBAN continuent, en tous cas je l'espère ce n'est pas moi qui les mène et je ne suis pas associé à cela mais je partage ton point de vue sur le fait que ça éloigne certaines perspectives, ça permet de préserver un peu mieux le présent mais sûrement pas l'avenir. »

Il donne la parole à Caroline DUBOIS :

« On se retrouve dans une situation depuis des mois où cela a été pénible et plus particulièrement les discussions avec l'actionnaire d'ALTISERVICE. Cela a été assez douloureux, on se retrouve en fait dans une espèce d'impasse dans la mesure où on bloque une décision de prolonger une DSP, un avenant en l'occurrence avec des travaux assez importants à la clef. Je rejoins parfaitement Michel BOUSSATON sur le souhait dans le contexte que nous connaissons tous de ne pas pouvoir maintenir cette position.

Je trouve regrettable que l'on n'ait pas pu trouver un accord à date avec ALTISERVICE ou son principal actionnaire pour arriver à constituer un projet plus ambitieux pour la vallée d'AURE.

On est tous en phases finalement : je partage parfaitement ce qu'a dit Michel et sur son ressenti et la façon dont il l'exprime et je comprends parfaitement la posture de Monsieur MOUNIQ puisque le projet aurait pu être d'une autre nature.

Après l'idée, c'est de ne pas pénaliser davantage le territoire à très court terme et que les affaires puissent se faire plus sereinement pour la Compagnie des Pyrénées donc je suis favorable au retrait du recours. »

Michel BOUSSATON demande s'il y a d'autres prises de parole et reprend la parole pour passer au vote.

Karine PALARIC demande donc qu'il soit donné pouvoir tant à Michel BOUSSATON, Président qu'à Christine MASSOURE, Directrice générale de demander le retrait du recours à l'encontre de l'avenant à la DSP réalisé sur la commune de SAINT LARY à la condition qu'un accord soit trouvé avec la société ALTISERVICE et la société VAUBAN.

Jean MOUNIQ intervient pour préciser qu'il vote « contre le cadeau » qui est fait à ALTISERVICE, il ne s'oppose pas au mandat donné à Christine MASSOURE et Michel BOUSSATON de négocier mais pour l'instant il ne veut pas que la Compagnie des Pyrénées retire son recours.

Dès lors, à l'exception de la SEM PIAU ENGALY représentée par Jean MOUNIQ, tous les autres administrateurs donnent pouvoir à Christine MASSOURE ainsi qu'à Michel BOUSSATON de mener à terme les négociations avec ALTISERVICE et VAUBAN afin de permettre le retrait du recours engagé par la SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES.

Christine MASSOURE prend la parole et précise qu'elle et Michel tenteront de préserver un accord, elle pense d'ailleurs que ce n'est pas totalement fermé.

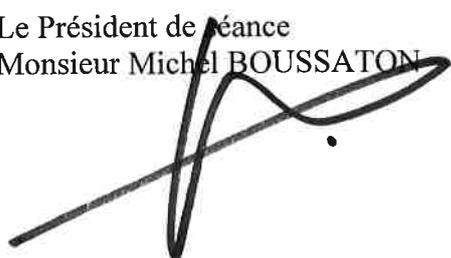
Il est de plus évoqué le courrier qui a été adressé par le conseil de la société ALTISERVICE à tous les actionnaires, directeurs de stations ainsi qu'aux futurs entrants au capital de la SAEM à savoir les Départements 65, 66 et 09 et la Région NOUVELLE AQUITAINE, auquel il est précisé qu'une réponse va être faite.

Jean MOUNIQ reprend Christine MASSOURE et indique qu'il n'a jamais été destinataire de ce courrier en ajoutant « qu'il n'y a pas de hasard » !

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président de séance
Monsieur Michel BOUSSATON



Un administrateur
Monsieur Jean MOUNIQ